

-----

COMMUNE DE COURCELLES-LES-LENS

ENQUETES CONJOINTES D'UTILITE PUBLIQUE ET DE MISE EN COMPATIBILITE DES  
PLANS LOCAUX D'URBANISME, VALANT ENQUETE ENVIRONNEMENTALE  
ENQUETE PARCELLAIRE

**AVIS D'ENQUETES**

Le public est prévenu qu'en application du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 une enquête portant à la fois sur l'utilité publique du projet de réalisation de la zone d'aménagement concerté de la Marlière à vocation d'habitat sur le territoire de la commune de Courcelles-les-Lens et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de cette même commune qui en est la conséquence et une enquête parcellaire auront lieu conjointement en Mairie de COURCELLES-LES-LENS pendant 33 jours consécutifs du 15 février au 19 mars 2010 inclusivement.

L'enquête d'utilité publique vaudra également pour les procédures devant normalement donner lieu à enquête publique en application des dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-16 du Code de l'Environnement.

Le projet est présenté par la société NEXITY conformément à la Concession d'Aménagement conclue avec la Communauté d'Hénin-Carvin.

M. Henry UYTTERHAEGHE, Ingénieur Principal de la SNCF, retraité, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé en Mairie de COURCELLES-LES-LENS. Toute correspondance relative à l'enquête pourra y être adressée. Pendant la période susvisée, les intéressés pourront y prendre connaissance des dossiers d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet soit les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur en cette même Mairie.

Concernant l'enquête parcellaire, les observations pourront également être envoyées au Maire de COURCELLES-LES-LENS .

Le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public en Mairie de Courcelles-les-Lens :

- 15 février 2010 de 9 h à 12 h;
- 24 février 2010 de 14 h à 17 h;
- 3 mars 2010 de 14 h à 17 h;
- 10 mars 2010 de 14 h à 17 h;
- 19 mars 2010 de 14 h à 17 h.

A l'issue des enquêtes, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et pour rédiger ses conclusions motivées sur l'utilité publique du projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteurs seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête en Mairie de COURCELLES-LES-LENS Par ailleurs, les personnes intéressées pourront en obtenir communication en s'adressant à M. le Préfet du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).